

Annexe au Règlement des Études Spécifique des Diplômes d'Ingénieur ESIEE Paris - 2025-2026

Mesures transitoires concernant les évaluations en langue française
Juin 2025

Les évaluations externes en langue française utilisées par l'école pour évaluer le niveau des élèves en vue de leur diplômation changent en 2025.

De Voltaire à OrthographIQ

Pour la majorité des élèves, il s'agissait de la plateforme et de la certification Voltaire. Cette évaluation leur était proposée en E3 en formation d'ingénieur, et en B2 en formation de bachelor, et les élèves n'ayant pas obtenu le score minimum de 500 étaient tenus de la passer à nouveau, à leur initiative et à leurs frais, avant le jury d'attribution du diplôme. Ce jury pouvait également décider d'octroyer le diplôme à un élève n'ayant pas obtenu ce score sous réserve qu'il l'atteste par une certification Voltaire dans un délai maximum de deux ans.

A compter de 2025, les mêmes modalités sont proposées par l'école avec la plateforme OrthographIQ et un score minimum de 500 à l'évaluation associée, qui remplace la certification Voltaire dont la récente évolution change les modalités et l'organisation.

Tous les élèves qui se sont vus proposer la certification Voltaire l'année où ils ont validé leur E3 (en formation d'ingénieur) ou leur B2 (en formation de bachelor) bénéficient donc de la mesure transitoire suivante : leur niveau de français requis pour le diplôme pourra être attesté aussi bien par un score de 500 au moins à l'évaluation OrthographIQ qu'un score de 500 au moins à la certification Voltaire (y compris nouvelle formule).

De TFI à TCF

Les élèves internationaux admis à l'école en formation d'ingénieur pour deux ans dans le parcours N+I ou dans la formation AIC dispensée en langue anglaise, ou en double diplôme, étaient exemptés de passer la certification Voltaire et seront exemptés de passer l'évaluation OrthographIQ. Ils ont accès à des cours de Français Langue Étrangère (FLE) et devaient jusqu'ici obtenir le niveau B2 validé par le TFI de l'entreprise ETS qui leur était proposé en fin de E4 et en milieu de E5. Ceux qui n'avaient pas atteint ce niveau étaient tenus de la passer à nouveau, à leur initiative et à leurs frais, avant le jury d'attribution du diplôme. Ce jury pouvait également décider d'octroyer le diplôme à un élève n'ayant pas obtenu ce niveau sous réserve qu'il l'atteste par un TFI dans un délai maximum de deux ans.

A compter de 2025, les mêmes modalités sont proposées par l'école avec le TCF « tout public » de France Education International pour tester du niveau B2.

Tous les élèves qui se sont vus proposer un TFI par l'école l'année où ils ont validé leur E5 bénéficient donc de la mesure transitoire suivante : leur niveau de français B2 requis pour le diplôme pourra être attesté aussi bien par un TCF « tout public » que par un TFI.